

Les Seereer du Nord-Ouest (Sénégal) Face à La Traite Négrière

CISS, Ismaila

Lycée Blaise Diagne de Dakar

The Seereer of the North West (Noon, Ndut, Lala, Paloor, Saafi) make up subgroups of the Seereer entity, one of the main ethnic groups of Sénégal. They are so called because they live in the North West of the former kingdom of the Siin, also inhabited by another Seereer subgroup. The ecological niche in which they live presents some originality compared to the rest of Sénégal. It is characterized by the predominance of massifs and cliffs split up by valleys – the whole making up a wooded space with relatively hostile natural conditions. The settlement of Seereer groups of the North West in this area not easily accessible is not a mere chance. It is linked to security factors, namely to the conflicting relationship they had with the Wolof kingdoms of the kajoor and the Baol, their powerful neighbours, who were soon involved in the slave-trade system of which they became the main protagonists. Filling a transition between those kingdoms and the slave trading counters of Goree, Rufisque and Portudal, the Seereer of the North West were the privileged targets of the Damels and Teeñ (kings of the Kajoor and the Baol), who regularly organized military expeditions against the populations to dispose of a reservoir of slaves to capture and forward to America. The reaction of the Seereer towards the razzias was reflected in the rejection of the discriminatory and centralizing sociopolitical system of the kajoor and Baol Wolof states. Protected by the wooded massifs that served as natural walls, they designed autonomous and stable sociopolitical structures. The Seereer territorial space then became a sanctuary of freedom – where hordes of fugitives rushed to escape from the Ceddo oppression (armies of the Kajoor of the Kajoor and Baol). The integration of these new elements into the Seereer society does not, however, take the same forms. It depends on the socio economic and demographic realities typical of each subgroup. Despite their hostility to the Wolof model the Seereer of the North West did not totally turn away from the slave trade system. They established with the counters punctual trade relationships fed by a barter which resulted in a certain opening to external influences.

1. Le Kajoor et le Bawol, à l'assaut des territoires *seereer* du nord-ouest
 - 1-1. L'implication du Kajoor et du Bawol dans le système
 - 1-2. Les Seereer du nord-ouest, cibles des Etats du Kajoor et du Bawol

Keywords: Seereer- Noon, Ndut, Paloor, Lala, Saafi, Wolof, trade, counter, Kajoor, Bawol, Siin, Goree, Rufisque, Portudal

2. La réaction des Seereer du nord-ouest face à la traite atlantique
 - 2-1. La mise à profit de l'environnement
 - 2-2. Le rejet du modèle politique wolof
 - 2-3. Les rapports économiques entre les Seereer du nord ouest et les comptoirs de traite
3. Conclusion

Introduction

La traite négrière constitue un tournant dans l'histoire de l'Afrique, en raison des conséquences qu'elle a entraînées à tous les niveaux de la vie des peuples noirs et des rapports entre Africains, Américains et Européens. Ce phénomène, qui a connu des dimensions intercontinentales, a beaucoup passionné nombre de chercheurs qui lui ont consacré d'importants travaux. Ces derniers restent cependant insuffisants, car les recherches consacrées à cet objet de passion sont davantage tournées vers des études généralisantes. Or, la traite n'a pas toujours revêtu des aspects identiques d'une région à l'autre. Ses conséquences n'ont pas aussi été partout les mêmes; d'où l'importance des études monographiques, qui permettent un approfondissement des connaissances et l'exposé d'un tableau complet du trafic négrier en Afrique.

Ce travail est une contribution à l'histoire de la traite en Sénégambie. Il est consacré aux Seereer du nord-ouest, minorités linguistiques implantées au nord-ouest de l'ancien royaume du Siin peuplé aussi par des Seereer. Il pose la problématique des rapports entre Noon, Saafi, Lala, Ndut, Paloor et les royaumes du Kajoor et du Bawol, leurs puissants voisins très impliqués dans la traite et qui tentent de leur imposer

leur tutelle. Il montre aussi les différentes facettes de la réaction des *Seereer*, dans un contexte d'insécurité et de crise économique, politique et sociale, endémique.

Une telle étude a nécessité un approfondissement de la documentation relative à la traite en Sénégambie, grâce aux traditions orales villageoises qui nous ont fourni des informations d'une richesse insoupçonnée.

1. Le Kajoor et le Bawol, à l'assaut des territoires *seereer* du nord-ouest

La traite négrière n'a épargné aucune région, aucun peuple d'Afrique noire. Ceux de la Sénégambie s'y impliquent dès sa naissance. Le Kajoor et le Bawol deviennent progressivement les grands acteurs de ce système et les Seereer parmi ses principales victimes.

1-1. L'implication du Kajoor et du Bawol dans le système

Quand en 1444, les Portugais débarquent dans l'embouchure du fleuve Sénégal, l'essentiel de l'espace sénégambien est politiquement unifié dans la mouvance de l'empire du Jolof. Les travaux consacrés à l'histoire de cet Etat montrent que son émergence et son essor se sont accomplis dans le sillage du commerce transsaharien. (Boulègue, 1966). Il semble que les territoires *seereer* du nord-ouest sont intégrés à l'empire créé par *Njaajaan Njaay* (Thiaw, 1990: 42). Cette

affirmation, qui découle d'une analyse globalisante de l'histoire de la Sénégambie, mérite d'être nuancée. C'est en effet pour échapper aux exactions commises contre eux que les premiers migrants *seereer* ont été contraints de quitter le Waalo¹⁾ et le Kajoor alors vassaux du Jolof, pour se réfugier dans les forêts difficilement accessibles de la falaise de Kees et du massif de Njas. Il n'est pas évident que l'autorité du *Buurba* (souverain du Jolof) ait pu s'exercer sur ces minorités déjà réfractaires.

Même si on devait retenir l'hypothèse de l'appartenance des Seereer au Jolof, il s'agissait fort probablement d'un contrôle politique lâche, qui a dû concerner beaucoup plus les populations *lala* et *ndut*, très voisines du *Kajoor*, et donc plus exposées aux convoitises des *Buurba*. En revanche, l'emprise de ces derniers sur les provinces du *Kajoor* et du *Bawol* est attestée aussi bien par les sources écrites que la tradition orale. Dans son "recueil sur la vie des *Damel*", Tanor Lat Soukabé Fall insiste sur la profondeur des liens de dépendance que les *lamaan* du *Kajoor* entretenaient avec leur suzerain *Buurba Jolof*. Conduits par leur chef ou grand *lamaan*, ils devaient, tous les ans, lui apporter le tribut composé de bœufs, de vaches, d'esclaves, d'écorces de baobab.²⁾

Mais l'hégémonie du Jolof est de plus en plus mal ressentie, principalement par le *Kajoor* dont les chefs n'entendent plus supporter indéfiniment les brimades et humiliations commises par leur suzerain. La

révolte de Decce Fu Njogu, *lamaan* résident à Paleen Deed, est l'ultime étape de ce mécontentement. Il inflige, avec l'appui de son fils Amari Ngoone Sobel, une cuisante défaite au *Buurba-Jolof*, Leele Fuli Faak, en 1549 (Diallo, 1990: 198). Cette victoire, obtenue avec le soutien militaire du chef du *Bawol*, consacre l'indépendance du *Kajoor* et entraîne du même coup la dislocation de l'empire, avec l'émancipation du *Bawol*, du Waalo, du Siin et du Saalum.

L'émergence de ces Etats se fait dans un contexte où l'histoire de la Sénégambie connaît un nouveau tournant. Ses côtes commencent à être visitées par les navigateurs européens, décidés à en savoir davantage sur les réalités économiques, politiques, sociales et culturelles de l'Afrique. En 1444, Denis Diaz longe la côte au sud-est de la presqu'île du Cap-Vert. Il est suivi peu après par Cada Mosto, et vers le début du XVI siècle, par Duarte Pacheco Pereira. Les Portugais sont les seuls à fréquenter les côtes sénégalaises jusqu'à ce que, vers 1540, les Français commencent à leur tour à y venir. A partir de la fin du XVI siècle, les Anglais, et surtout les Néerlandais, ont des établissements dans les trois principaux ports de la Petite Côte; à savoir, Rufisque, Joal, Portudal. Ils occupent Gorée en 1627 (Moraes, 1993: 19).

Au fur et à mesure que se renforce la présence européenne sur les côtes africaines, se produisent au sein des sociétés sénégalaises des mutations importantes.³⁾ La

-
- 1) Beaucoup de traditions orales villageoises insistent sur l'étape tékrurienne des migrations *seereer*, parties de l'Égypte. C'est probablement pour échapper à l'islamisation, à la péjoration climatique, que les *Seereer* furent contraints d'émigrer vers le sud à la recherche d'un environnement politique, économique plus favorable. Le Waalo, le Jolof et le Kajoor constituent les principales étapes de cette migration.
 - 2) Ce recueil écrit en 1955, a été publié par Becker dans les bulletins de l'IFAN t, XXXVI, série B, n°1, 1974, pp. 93-140.
 - 3) Voir Barry, (1984): son ouvrage insiste particulièrement sur ces mutations. Voir aussi «Les Actes ↗

fréquence de plus en plus marquée des caravelles le long de la Grande Côte et de la Petite Côte, entraîne une reconversion des populations à des activités désormais plus tournées vers la mer. Les Européens comprennent tout le bénéfice qu'ils peuvent tirer de l'établissement de relations commerciales suivies avec l'Afrique dont les potentialités et les ressources humaines offrent une garantie sûre pour la réalisation de leurs nouvelles ambitions économiques. Pour mieux rentabiliser le commerce avec les Africains, ils installent des points de traite le long des côtes. Ainsi Gorée, Rufisque, Portudal, Saint-Louis et Joal deviennent, dès le début du XVII^e siècle, les centres d'une traite florissante, portant, entre autres produits, sur les peaux, les dents d'éléphant, la cire, l'ambre gris, le poivre de Guinée (Moraes, 1995: 24).

Quelle a été la place des esclaves dans ce trafic à ses débuts? La réponse à cette question ne peut être simple. Quoiqu'il en soit, le commerce atlantique contribue à changer les rapports de force entre les différentes entités politiques de la Sénégambie. Le changement s'est fait au profit de celles bénéficiant d'une ouverture maritime. Ainsi, en leur fournissant des produits manufacturés, et surtout, des armes à feu, en échange de produits locaux et d'esclaves, les Européens créent les conditions économiques et militaires permettant d'assurer aux États côtiers, une hégémonie politique sur les autres. Alors que le Waalo, le Bawol, le Kajoor, renforcent leur puissance militaire, le Jolof sombre dans un déclin amorcé depuis sa défaite de 1549.

C'est le Kajoor qui semble cependant

tirer le plus grand profit des retombées de la traite atlantique, du fait de sa situation de proximité par rapport à la mer et de sa plus grande ouverture sur celle-ci, comme le montre Moraes (1995: 37) en ces termes: "le royaume du Damel commençait en effet à la rivière du Sénégal, en y comprenant la moitié de la barre. Les vaisseaux qui se perdaient dans la rivière et de son côté lui appartenaient. Le droit de naufrage par usage lui était dévolu. Les Anglais en possession de l'île du Sénégal lui payaient un droit de coutume d'une certaine quantité de barre de marchandises, pour avoir la liberté d'amasser du sel sur les terres de sa domination. Elles s'étendaient de ce côté à quatre lieues du bord de la mer, au-dessus de la rivière. Le royaume de *Damel* continuait sans interruption le long de la mer jusqu'à un village comme Bargny, à quatre lieues de Gorée.» Les *Damel*, qui ne tardent pas à exploiter ces atouts, se lancent dans une politique expansionniste, dont l'objectif est d'exercer l'hégémonie du Kajoor sur les entités susceptibles d'assurer sa mainmise sur les principaux comptoirs de traite. La réunion des deux couronnes du Kajoor et du Bawol par Lat Sukaabe Faal (1697-1719) est une étape décisive dans cette volonté de contrôler les circuits commerciaux de la Sénégambie septentrionale (Barry, 1990: 211-212).

A partir de la deuxième moitié du XVII^e siècle, le commerce atlantique prend plus d'importance, du fait du développement de l'exploitation des immenses ressources du continent américain, exploitation qui nécessite une forte main-d'œuvre. Monopolisant le système, les compagnies à

charte se lancent dans une concurrence effrénée, ne négligeant aucun moyen pour inciter les négriers à fournir régulièrement et davantage d'esclaves à acheminer vers les plantations d'Amérique. Pour une grande efficacité de leur entreprise, elles créent des postes secondaires sur la terre ferme où le jour, les agents se rendent avec des marchandises de traite, pour ne rentrer que le soir aux comptoirs avec les produits collectés. Les esclaves achetés y sont regroupés, en attendant qu'ils soient en nombre suffisant pour former une cargaison à convoier vers l'Amérique. Ce commerce donne naissance à une catégorie de courtiers qui jouent le rôle d'intermédiaires, toujours engagés à fournir une quantité déterminée d'esclaves aux négociants ou aux agents des compagnies (Gueye, 1981: 38).

Les méthodes utilisées par les négriers et leurs courtiers pour se procurer les esclaves sont les rezzou et les pillages, pratiques devenues économiquement très rentables. C'est pourquoi, elles sont source de conflits entre les États, qui se livrent des guerres dont la fréquence et l'intensité plongent l'espace sénégalais dans un climat d'insécurité endémique, peu favorable à l'essor de l'agriculture et de l'élevage. Même si ces guerres n'expliquent pas à elles seules les disettes et les famines qui menacent les populations, elles peuvent être considérées comme étant leur principale cause.⁴⁾ Elles entraînent d'ailleurs souvent une paralysie des activités au niveau des comptoirs, provoquent des pénuries de vivres dont souffrent les Européens. Quelques exemples de

ces pénuries sont recensés par Becker (1982: 10) qui insiste sur les conséquences de la guerre des marabouts sur le ravitaillement de Saint-Louis. L'auteur affirme aussi qu'en 1676, une famine est signalée aux environs de la ville. Le fléau est dû aux mauvaises récoltes consécutives aux conflits qui embrasent la vallée du fleuve. Le Kajoor n'est pas aussi épargné, puisqu'en 1706, il ne traite plus avec Gorée, à cause des guerres qui génèrent une situation telle qu'en 1726, Dubelley se préoccupe de la misère qui sévit dans le royaume et des difficultés à s'y procurer des vivres.

L'attitude des Européens face à ces conflits évolue en fonction de leurs intérêts. En effet, tant que les guerres permettent d'augmenter le nombre d'esclaves à vendre, ils les encouragent, en jouant sur la carte de la division entre États ou entre groupes ethniques. Mais quand elles sont source de pénuries et de disettes au niveau des comptoirs, ils interviennent pour servir de médiateurs entre les belligérants. Il ne faut pas expliquer autrement l'implication personnelle de Lacourbe, pour faire cesser les hostilités entre le Kajoor et le Siin, espérant qu'après arrangement entre le *Damel*, le *Buur-Siin* et les Français, les activités de traite, complètement paralysées au niveau des comptoirs de Joal et de Gorée, reprendraient pour assurer le ravitaillement des Européens en vivres. Ses efforts sont couronnés de succès, puisque le commerce reprend à Gorée où le *Damel* vend, en 1706, plus d'une cinquantaine d'esclaves. Cet effectif peut paraître dérisoire⁵⁾, quand on sait que, de l'avis même de

4) Becker (1986) a fait une étude sur le rôle des conditions écologiques, particulièrement sur les facteurs climatiques et les intempéries naturelles dans l'aggravation de la misère des populations: la sécheresse, les invasions de sauterelles, comme celle qui frappa en 1606 les habitants des environs de Portudal, obligèrent les populations à vendre leurs enfants pour subvenir à leurs besoins.

Le Brasseur, Gorée pouvait fournir 250 à 300 esclaves par an aux Antilles (Becker, 1977: 101). Il montre cependant toutes les difficultés des négriers à se procurer cette marchandise devenue de plus en plus rare, à cause de la saignée démographique qui mine les sociétés sénégalaises.

L'ampleur des dégâts humains et matériels provoqués par le commerce des esclaves, surtout au XVIII^e siècle, période qui correspond à l'apogée du système, plonge le Kajoor et le Bawol dans l'engrenage des crises de toutes sortes. Les tentatives d'unification des deux couronnes par Lat Sukaabe Faal d'abord, puis par Meysa Tend Wedj, n'y font rien, puisqu'elles ne permettent pas de créer un environnement politique, économique et social de paix dans les royaumes qui dépendent de la traite (Barry, 1990: 203). Les Seereer du nord-ouest, principales cibles du Kajoor et du Bawol, ne sont pas aussi épargnés.

I-2. Les Seereer du nord-ouest, cibles des Etats du Kajoor et du Bawol

Beaucoup de sources européennes ont insisté sur les rapports difficiles, voire hostiles, entre les monarchies *wolof* du Kajoor et du Bawol et les groupes *seereer* du nord-ouest. Les causes d'une telle hostilité sont explicitées par Pruneau de Pommegorge (1789: 102), Boilat (1884: 59) et Pinet Laprade (1865). Le premier nous révèle que «le commerce de cette île (Gorée) est peu considérable: à peine en tire-t-on deux ou trois cents Noirs par an. Cependant, il y a

des circonstances, où on en tire plus, comme lorsque le roi *Damel* est menacé d'une guerre; alors, il intrigue pour faire quelques pillages sur les confins de son pays, particulièrement sur les Seereer, ses voisins. Il fait vendre le produit de ces mêmes pillages qui sont payés en poudre, fusils, sabres, alcools.» Comme pour confirmer ces propos, Pinet Laprade ajoute que «les rois indigènes, excités par les compagnies qui avaient des obligations à remplir pour approvisionner en esclaves les colonies françaises d'Amérique, enlevaient leurs propres sujets. A ce propos, le Père Labat raconte que dans une circonstance, M Brue, trouvant que le recrutement fait par les bandes du *Damel* ne marchaient plus à son gré, proposa à ce monarque de joindre ses forces à celles de la compagnie pour l'activer.» Quant à Boilat, il souligne «qu'aimant la liberté et craignant d'être pris et vendus, les Nones se résolurent à fermer l'entrée de leur territoire à tout étranger». Ces discours montrent bien que les territoires *seereer* du nord-ouest ont été des cibles des royaumes du Bawol et du Kajoor. Les premiers Européens qui ont visité la côte sénégalienne ne manquent pas de mentionner cette situation dans leurs relations de voyage; comme le note Cada Mosto (1455: 103) en ces termes: «la cause laquelle ils (Seereer) font vivre hors de la puissance d'aucun seigneur est de peur que leurs femmes et leurs enfants soient enlevés et vendus comme esclaves. Ce qu'ont accoutumé de faire tous les rois». sic

5) Il serait imprudent de minimiser la traite en Sénégambie, comme tend à le faire Curtin (1965) Plutôt que de se focaliser sur les chiffres bruts, on devrait aussi tenir compte du degré de peuplement de l'espace sénégalais, de la place que les esclaves capturés, morts ou déportés, occupaient dans la vie active, du taux élevé de mortalité provoqué par les guerres, les famines et autres calamités. Voir à ce propos Bathily (1987).

La traite a été donc la base des rapports entre les royaumes *wolof* du Kajoor, du Bawol et les sociétés *seereer* du nord-ouest. Formant une zone de transition entre ces Etats et les principaux points de traite, elles peuvent constituer un obstacle à la fluidité des échanges avec les comptoirs de Gorée et de Rufisque. Les souverains *wolof* sont conscients des enjeux et surtout, de l'avantage que pourrait constituer le rattachement de ces groupes à leurs royaumes. En d'autres termes, leur annexion permettrait une ouverture directe sur ces points de traite et la constitution d'un potentiel démographique appréciable, dans lequel les *ceddo*⁶⁾ entendent puiser l'essentiel des esclaves à troquer. Les territoires *seereer* du nord-ouest ont aussi la réputation d'être un grenier économique, grâce aux quantités énormes de mil cultivé par les paysans et aux nombreux troupeaux qui y sont élevés.

Les velléités de conquête des territoires *seereer* du nord-ouest par les monarques *wolof* se précisent au fur et à mesure de l'essor du commerce atlantique, surtout au XVIII^e siècle, période pendant laquelle la crise qui frappe de plein fouet le Kajoor et le Bawol, a atteint un seuil critique. Ayant épuisé leur "stock" d'esclaves, ils n'arrivent plus à honorer leurs engagements vis-à-vis des négriers européens. Or, une telle crise peut être lourde de conséquences, étant donné qu'elle met en péril leur existence en tant qu'Etats organisés. Les territoires *seereer* devraient alors constituer une solution à leur problème de ravitaillement en esclaves et

en produits vivriers. Les souverains *wolof* lancent ainsi à l'assaut des villages, multipliant les expéditions qui se soldent souvent par des rafles de personnes et des saisies de bétail, pratiques qui finissent par devenir monnaie courante. En pleine nuit, à l'heure où les populations sont plongées dans un lourd sommeil, ou à l'aube, pendant que les femmes s'activent à piler le mil, les *ceddo* ceignent les villages ciblés. Dès que le chef de la bande a donné le signal pour l'assaut, ses hommes mettent le feu aux cases, pour créer la panique chez les populations. C'est alors le sauve-qui-peut. Tous ceux qui tentent une résistance sont immédiatement sabrés ou fusillés. Les autres hommes, femmes ou enfants sont capturés, enchaînés, puis conduits auprès du *Damel*. Les envahisseurs confisquent également tous les vivres et troupeaux trouvés dans les villages. Le butin est ensuite partagé entre le souverain et le chef de la bande, alors que les personnes capturées sont acheminées vers Rufisque, Gorée, Portudal, où elles sont échangées contre des produits (fusils, tabac, poudre, tissus) fournis par les négriers européens. Les transactions peuvent aussi porter sur les vivres (mil) sur les peaux, très recherchés par les Européens.⁷⁾

Le contexte de la traite a été marqué par la nécessité de l'établissement de relations commerciales suivies entre les souverains *wolof* et les Européens, ce qui explique la pression constante exercée sur les Seereer, pour tirer parti de leurs ressources humaines et économiques. Les souverains

6) Le terme *ceddo* désignait au départ les guerriers de l'Etat *deñanke* non convertis à l'islam. Il s'applique ici aux soldats de l'armée du Kajoor et de celle du Bawol. Formés des esclaves de la couronne, ils ont joué un rôle important dans l'exercice du pouvoir dont ils sont les garants de sa stabilité.

7) Ces informations nous ont été fournies par les traditions orales villageoises du Ndut et du Cangin en pays *noon*.

wolof n'hésitent pas à instaurer dans les territoires conquis, la pratique du *moyal*, sorte d'impôt payé en nature, et dont la lourdeur a toujours été un casse-tête pour les paysans. Son recouvrement est une autre occasion pour les *ceddo*, face au refus des Seereer de s'en acquitter, de s'adonner à tous les excès, invoquant tous les prétextes pour arracher à ceux-là leurs biens les plus précieux. Son institution dans le Joobaas par le *Teeñ*, s'expliquerait par l'abondance de ses troupeaux de vaches, à un moment où le commerce de cuir avec les Français était très florissant (Fall, 1987: 113). Pillages, rezzou et confiscations de leurs biens, finissent par entrer dans l'univers quotidien des Seereer, hantés par les incursions intempêtes des *ceddo* dans leurs territoires, surtout pendant les récoltes, moment où ils sont sûrs d'amasser un butin consistant.

L'intensité et le succès des actions de pillages des *ceddo* dépendent de la capacité de résistance des populations, mais également de la situation géographique des différents territoires *seereer* par rapport aux États *wolof*. Le Joobaas, le Ndut et le Lexaar sont les plus menacés, parce qu'ils sont plus proches du Kajoor et du Bawol, et forment ce qu'on pourrait appeler leur périphérie. Mais comment les Seereer ont réagi face à cette chasse à l'homme, et d'une manière générale, à la traite atlantique?

2. La réaction des Seereer du nord-ouest face à la traite atlantique

A la violence continuellement exercée contre eux, les Seereer opposent une résistance, avec plus ou moins de succès, mais toujours déterminée et obstinée, malgré la supériorité militaire manifeste des États *wolof*. Contenir les assauts répétés des *ceddo*,

rompus aux tâches militaires les plus périlleuses, tel a toujours été le défi des Seereer qui ne disposent pas d'armées de métier organisées et capables de faire face, de manière frontale, à la cavalerie des *ceddo*. Cela exige, de la part des populations, le choix de stratégies de lutte bien adaptées à leur condition de minorités. Contraints de se retrancher dans une zone de refuge, les Seereer adoptent un mode d'organisation aux antipodes du modèle centralisé *wolof*.

2-1. La mise à profit de l'environnement

La zone habitée par les groupes *noon*, *ndut*, *paloor*, *lala*, *saafi* présente une certaine originalité par rapport au reste de la Sénégambie. Aux vastes plaines monotones qui caractérisent cet espace, s'oppose ici un ensemble orogénique accidenté, dont les principales composantes sont le massif de Njas et la falaise de Kees. Le massif de Njas, dont l'altitude moyenne dépasse 60 mètres et culmine à 100 mètres, s'étend au nord jusqu'à la latitude de Puut et au sud jusqu'à la mer, où il est interrompu par d'abruptes falaises côtières, observables à partir de celle de Popongin jusqu'à Tubab Jalaaw. Le massif de Njas est limité à l'ouest par une zone basse: le plateau couvrant la zone comprise entre Sebixutaan, Barñi Yeen à l'ouest et constituant la limite naturelle entre les territoires *seereer* et *lebu*. Appelé encore horst de Njas, il est coiffé dans ses parties les plus élevées par des couches latéritiques. Il est entaillé par d'importantes vallées qui se présentent sous forme de vases séparées entre elles par des monticules, limites naturelles entre les villages.

Le massif de Njas est relayé vers le nord-est par la falaise de Kees, appelé encore *cuesta* de Kees, qui constitue la zone

de transition entre le Cap-Vert et le Kajoor (Gueye, 1990: 24). Elle s'incurve vers l'est à ses deux extrémités, pour aboutir au plateau de Mont-Roland dans le Ndut au nord, et à celui de Kisaan dans le Joobaas au sud. Elle culmine à 80 mètres environ et est hachée par une faille de direction est-ouest, s'étirant sur une vingtaine de km. C'est le célèbre "ravin des voleurs", connu sous le toponyme de "*Allu-Kaañ*".⁸⁾ Principal couloir de passage entre le Bawol et le Cap-Vert, ce ravin s'élargit progressivement vers l'ouest pour aboutir à une large vallée servant de bassin au lac Tanma, un cours d'eau encadré dans sa partie méridionale par la falaise de Kees à l'est, et à l'ouest par celle de Jandeer habitée par des Wolof et des Lebu. Parallèle à la côte, la vallée de la Tanma s'infléchit vers le sud et se continue jusqu'à celle de la Soomoon qui sépare, vers l'est et le sud-est, le Saafeen du Joobaas d'une part, le Saafeen du Jegem d'autre part.

Les conséquences de la morphologie de ce relief sur la pédologie sont évidentes. Elle a contribué à façonner la typologie des sols qui sont d'une manière générale pauvres, surtout les surfaces cuirassées recouvrant le massif de Njas et la falaise de Kees. Formant l'essentiel de l'espace territorial *seereer*, elles sont peu propices à l'agriculture, contrairement aux vallées qui, bien que peu vastes, offrent de réelles possibilités agricoles.

L'originalité de cet espace montagneux est un des aspects qui a le plus attiré la curiosité des Européens qui ont visité le pays *seereer*. Pinet Laprade (1865) le qualifie de "contrée montagneuse", alors que le RP Sébire (1891) insiste sur la prédominance des collines abruptes. Le capitaine Vincent (1860) l'appelle les "montagnes du Diobas ou petites mamelles".

L'autre originalité de l'espace territorial *seereer* est sans doute la végétation. Bien que située dans la zone soudano-sahélienne, cette niche écologique présente des caractères à dominante soudanienne, parfois guinéenne, avec des précipitations variant entre 500 et 800 mm (Adam et Brigaud, 1949: 5-76). Ainsi, par certains endroits, comme dans les plaines bien arrosées du Jandeer, la végétation persiste en toute saison, avec des espèces buissonneuses et arborées. Dans les bas-fonds des *Naay*, croissent des bosquets à *Elais guinéensis* (palmiers) qui s'étendent jusqu'au lac Tanma. Le RP Sébire (1891) nous en fait cette merveilleuse description: «tout autour de la Tanma, mais surtout au nord et à l'est, poussent de superbes bosquets à Elais, dont les habitants aiment à extraire le vin de palme. Une végétation splendide règne de tout côté: de petits ruisseaux et étangs d'eau en font comme une véritable oasis. De nombreux végétaux ne se rencontrent que là: Ficus de minosas, fougères, lianes immenses, arbres et arbustes encore sans noms.» Ailleurs,

8) Kaañ est un personnage devenu mythique, dont l'histoire reste dans l'état actuel des connaissances, peu connue, ce qui explique les nombreuses controverses au sujet de l'homme. Considéré comme un brigand de la pire espèce, il aurait semé la terreur sur l'axe Kees-Puut, assassinant, avec sa bande de coupeurs de routes, les commerçants qui osaient traverser le territoire *seereer* pour se rendre aux comptoirs de Rufisque ou de Gorée. Ses pratiques ont fait du Seereer, dans l'imaginaire wolof, un personnage détestable. Kaañ est cependant considéré par les groupes *noon*, *paloer* et *ndut* comme un héros, symbole de la résistance des populations face à l'hégémonie du Kajoor et du Bawol d'abord, ensuite face à la conquête coloniale. Voir à ce propos Faye (1994)

c'est à dire dans les parties où ces conditions exceptionnelles n'existent pas, la végétation prend des affinités soudano-sahéliennes: comme au pied de la falaise de Kees et dans le plateau de Barñi où on trouve un peuplement très dense de baobabs (*Adansonia digitata*) avec un taillis à *Acacia séyal* dans le massif de *Njas*, où s'est développé un taillis arbustif impénétrable à *Acacia ataxacantra* et à *Combretum micrantum*. Le capitaine Vincent (1860) relève aussi l'existence d'autres espèces végétales, comme le gommier, le caoutchoutier, le fromager, le caïlcédrat, entre le massif de *Njas* et la vallée de la Soomoon. Le peuplement de ces caïlcédrats est aussi souligné par le RP Sébire dans sa relation de voyage consacrée au pays *ndut*.

Ces témoignages illustrent bien la densité du couvert végétal du pays *seereer* du nord-ouest, avec des espèces arborées et arbustives aussi variées que riches, et à l'ombre desquelles s'est développé un tapis herbacé très florissant. Mais cette flore est aussi le repère d'une faune dont certains éléments comme le lion, le chacal, la panthère, l'hyène, constituent une menace dangereuse pour l'homme, mais surtout, pour le bétail. L'auteur de la «monographie du cercle de Thiès» (1910) nous révèle qu'ils sont particulièrement nombreux dans les plateaux boisés du massif de *Njas* et de la falaise de Kees. La présence d'éléphants est aussi attestée par le RP Sébire (1891) qui note que: «le chemin que nous empruntons serpente la terre d'argile, où on remarque de nombreuses traces d'éléphants. Les traces de ces pachydermes se sont enfoncées dans la terre couverte de boue par les pluies d'hivernage, et ont creusé des trous dangereux pour les chevaux.» Parmi les espèces

giboyeuses, figurent la biche, la girafe, l'antilope, le lièvre, le sanglier.

Cet environnement naturel permet de mieux cerner l'originalité de la réaction des *Seereer* du nord-ouest, face aux tentatives de domination des Etats du Kajoor et du Bawol, parce qu'il offre un cadre idéal de refuge. Décrivant le terroir du *Joobaas*, Herbin (1891) note que «les villages sont séparés les uns des autres par une région boisée, large souvent de plusieurs kilomètres, dans laquelle les arbres épineux s'enchevêtrent les uns dans les autres, si bien que les lianes flexibles, enlacées en massif épais, offrent à la marche un obstacle insurmontable. Si on cherche à ouvrir un chemin, les branches épineuses coupées s'accrochant aux arbres voisins ne peuvent être coupées. Et la hache aussi bien que le coupe-coupe, glisse le long de la liane sans l'entamer. Tout ce fourré semble grillé à la saison sèche: on croirait qu'une simple allumette va incendier le fourré, mais la sève arrête l'action du feu, et le fourré est presque aussi impénétrable après l'incendie qu'avant.»

Ainsi s'explique le choix de cet espace stratégique comme cadre de vie, pour échapper aux persécutions des *ceddo*. Il semble cependant que les premiers sites d'implantation se situent à l'orée des forêts, sur les rebords des massifs qui offrent de réelles possibilités agricoles et pastorales. Mais, ils deviennent peu sûrs à cause de la pression militaire des *ceddo*, au fur et à mesure de l'essor du commerce atlantique, qui provoque des bouleversements au niveau de l'habitat. Ainsi tout en ne perdant pas de vue les facteurs économiques, les populations privilégient-elles désormais les préoccupations d'ordre sécuritaire dans le choix de leurs sites, c'est-à-dire les massifs boisés,

où elles installent leurs habitations, en particulier dans les vallées qui accueillent un nombre aussi restreint que possible de migrants. Cette dispersion de l'habitat organisé en hameaux permet une plus grande mobilité des populations, promptes, à la moindre alerte, à se réfugier dans les forêts, au sommet des collines où elles installent des habitations secondaires. Ces remparts naturels de défense tempèrent la combativité des *ceddo*, peu enclins à s'aventurer dans ces zones difficilement accessibles par la cavalerie. On comprend mieux l'isolement politique relatif des *Seereer*, refusant de s'impliquer dans le modèle politique *wolof*.

2-2. Le rejet du modèle politique wolof

La caractéristique du système politique des sociétés *seereer* du nord-ouest semble poser problème aux chercheurs. Tantôt elles sont assimilées à des sociétés anarchiques, (Pinet Laprade, 1865) tantôt à des sociétés segmentaires (Faye, 1994). Ces difficultés de conceptualisation découlent de ce que Noon, Ndut, Paloor, Saafi et Lala n'ont pas évolué dans des structures politiques centralisées, même si un auteur comme Vincent Aly Thiaw (1990) soutient la thèse de l'appartenance des groupes *Lala*, *Noon*, *Ndut*, *Paloor* au royaume du Kajoor. L'organisation politique est centré sur le principe de l'autonomie de chaque village dont les chefs, c'est à dire les *lamaan*, détiennent le pouvoir politique, qui ne leur confère pas cependant des prérogatives exorbitantes pour exercer une autorité absolue sur les autres membres de la communauté. Les décisions sont prises par consensus. Mais, une fois adoptées, elles sont appliquées avec la plus grande fermeté. Les moyens de coercition utilisés contre les récalcitrants peuvent va-

rier; et c'est à ce niveau qu'apparaît tout le poids des sociétés secrètes dans la lutte pour préserver l'harmonie du groupe social. Véritables tribunaux populaires, elles n'hésitent pas, par des procédés magico-mystiques, à éliminer ceux qui, de manière délibérée, se sont mis en marge des valeurs de la communauté. Comment, dans ces conditions, un chef pourrait-il accaparer le pouvoir politique et exercer sa domination? A supposer même que les *lamaan* soient tentés par une telle idée, ils ne disposent pas de l'instrument essentiel, c'est-à-dire, d'une armée régulière qui aurait pu leur permettre d'atteindre cet objectif. Ce fait est important à souligner, parce qu'il explique dans une certaine mesure, pourquoi les *Seereer* n'ont pas été tentés par des conquêtes territoriales, un des moyens les plus utilisés à l'époque pour se procurer des captifs. De telles pratiques ne cadraient pas avec leur conception des rapports sociaux (Ciss, 2001: 130).

Le principe de l'inégalité sociale a été une caractéristique de l'histoire des sociétés wolof organisées selon une hiérarchisation qui mettait en évidence un cloisonnement des différentes catégories socioprofessionnelles. Politiquement structurées en Etats, elles sont dirigées par une couche composée d'individus qui tirent leur légitimité de leur noblesse de lait et de sang. Les *garmi*, c'est-à-dire les princes, détiennent l'essentiel des privilèges politiques, économiques et sociaux, accèdent au pouvoir en faisant prévaloir la loi de l'hérédité, selon un mode de succession bilinéaire dans la plupart des Etats (Barry, 1990: 209). Ils exercent une domination sur les autres couches sociales, en s'appuyant sur une puissante armée de métier composée des *ceddo*, guerriers farouches et intrépides.

Les Seereer n'ont pas partagé une telle conception des rapports sociaux, formant plutôt des collectivités paysannes à l'intérieur de leurs villages, dans le cadre de structures socio-économiques qui répugnent toute ségrégation fondée sur des considérations professionnelles. Ces principes égalitaires excluent la captivité (Becker, 1982: 198), la discrimination relative à l'exploitation du patrimoine économique formé de la terre et du bétail. Cet "égalitarisme économique" (Gastélu, 1981) qui a été une donnée majeure de l'organisation des Seereer, ne signifie pas cependant une situation d'immobilisme, comme tendent à le faire croire les Européens, dont la plupart des études ethno-sociologiques consacrées à ces populations, n'ont pas réussi à cerner toute la complexité de leur dynamique politique, économique, sociale et culturelle. Cette lacune est liée à une connaissance insuffisamment approfondie des mécanismes de fonctionnement des sociétés *seereer*. Il s'y ajoute que ces auteurs, parce que profondément imbus des postulats idéologiques constitutifs de leur culture judéo-chrétienne (Faye, 1994: 615), ont cherché, de manière peut-être délibérée, à les qualifier de sauvages, d'arriérées, comme le mentionne Pinet Laprade.⁹⁾

Certes, le rejet du modèle politique, social et économique wolof, a provoqué chez les populations, une attitude de méfiance, mais les Seereer n'en ont pas moins subi l'influence du contexte géopolitique fortement marqué par les effets de la traite négrière. Figurant parmi les principales victimes du système, ils adoptent des formes

de réactions plus adaptées, se traduisant par des réformes de leurs structures politiques, avec la création de cadres institutionnels aptes à relever, de manière efficace, le défi que constitue le péril *ceddo*. C'est pourquoi, de l'autonomie villageoise comme siège de décision, les Seereer évoluent progressivement vers un stade plus élaboré de leurs institutions politiques: celui des confédérations villageoises, dont chacune est dirigée par une assemblée de notables issus des différents villages (Faye, 1994: 619). Les assemblées ont, entre autres prérogatives, celle de déterminer l'attitude à adopter et les stratégies à mettre en œuvre face aux armées du Kajoor et du Bawol. Les actions de guérilla sont conduites par des hommes dotés d'un courage d'autant plus remarquable qu'ils ont une confiance très poussée en leurs pouvoirs magico-mystiques, qui expliquent leur supposée invincibilité. Chargés d'assurer la sécurité des populations, «ces robins des bois» (Kaañ dans le Cangin, Gereen Mbisaan, Mbaat Daali dans le Saafeen, Mboi Siis dans le Joobaas) opposent une résistance farouche aux *ceddo*.

Cette dernière figure citée aurait tenté, devant la pression militaire du Kajoor, une entreprise de centralisation du pouvoir politique dans le Joobaas. Il se serait proclamé roi, vers le milieu du XVIII^e siècle, en unifiant le Cangin, le Joobaas et le Saafeen. On trouve ces affirmations dans des ouvrages dont les auteurs, produits du modèle culturel *wolof*, ont une représentation souvent négative des Seereer. Aussi, Mboi Siis est-il considéré comme «un brigand, un bandit des grands chemins, entouré de guerriers

9) Dans sa notice, Pinet Laprade (1865) en comparant Seereer et Wolof dit des premiers qu'ils sont doux, ouverts, intelligents et des seconds qu'ils constituent une race sauvage chez laquelle il faut détruire les mauvaises habitudes d'ivrognerie et leur isolement.

dévoués et passant leur temps à écumer les populations du Kajoor et du Bawol» (Samb, 1981: 45). Ce «roi du *Diobas*» (Diop, 1948: 96) se serait érigé en véritable terreur que *Damel Teeñ*, Meysa Tend Wedj percevait comme une menace pour la stabilité de son trône, à une époque où tous ses efforts sont orientés vers la consolidation de l'unification de son royaume amorcée depuis Lat Sukaabe Faal.

La réforme initiée par Mboi Siis aurait créé, si elle avait réussi, un affaiblissement de l'hégémonie du Kajoor dans la Sénégambie septentrionale, car elle aurait eu comme conséquence, de couper le royaume de ses principaux points de ravitaillement en armes. Le *Damel Teeñ* ne pouvant envisager une telle éventualité, catastrophique pour le Kajoor, mobilise son armée, envoie une expédition contre le *Seereer* dont la tête, selon Samb (1981) aurait été tranchée. La défaite de Mboi Siis ne provoque pas cependant une soumission des *Seereer* à l'autorité du *Damel Teeñ*, même si ce dernier les considère comme faisant partie de sa sphère d'influence. La guérilla qu'ils mènent contre lui fait de leur espace territorial un sanctuaire de liberté, accueillant ceux qui sont victimes de l'oppression *ceddo*. Les réfugiés viennent généralement des régions voisines (Jegem) ou intégrées au royaume (Mopp, Ganjol, Njambuor, Gewul, Ndogal) (Diop, 1997: 141).

Quel est le traitement réservé aux réfugiés? Cette question nous paraît importante, parce que certaines affirmations ont voulu faire des *Seereer* des groupes fermés et repliés sur eux-mêmes, hostiles aux étrangers et assassinant, comme le dit Boilat, (1884) tous ceux qui s'aventuraient à violer leur espace territorial. L'exploitation des traditions

orales villageoises montre cependant que les réfugiés sont reçus avec une certaine complicité, même si le traitement qu'ils subissent dépend d'un certain nombre de facteurs (économiques, démographiques, politiques etc.) C'est pourquoi, il a varié d'un groupe à l'autre.

Le Ndut, le Cangin et le Lexaar, parce qu'ils constituent la périphérie du Kajoor et du *Bawol*, reçoivent des vagues assez importantes de réfugiés qui forment une minorité que les *lamaan* accueillent dans leurs villages, en les autorisant à construire leurs habitations. Vivant désormais en cohabitation avec les *Seereer*, ils finissent par adopter leurs langues et par s'assimiler à leur culture. Mais leur intégration s'arrête à ce niveau, car aux plans social, politique, professionnel, ils subissent une certaine ségrégation qui fait d'eux des citoyens de seconde zone, ne pouvant accéder ni aux charges politiques et religieuses, ni à l'exploitation foncière, ni nouer des relations matrimoniales avec les *Seereer* de souche. Ils doivent ainsi se spécialiser, pour subvenir à leurs besoins, dans des activités professionnelles non agricoles, comme l'artisanat et la pêche. Les explications fournies par les traditions orales villageoises au sujet de cette forme d'exclusion, insistent sur la nécessité, pour les *Seereer*, de se protéger contre l'influence wolof, et de sauver leur existence en tant que groupe ethnique, face aux vagues de réfugiés de plus en plus importantes, et dont il est difficile de déterminer l'origine sociale. Ces immigrés peuvent aussi présenter une menace pour l'équilibre et l'harmonie de la société. Pour les marquer socialement, les Noon et les Ndut les désignent par le nom *mool*, qu'il ne faut pas cependant confondre avec les *Mool* pêcheurs,

appellation qui n'a aucun contenu ségrégationniste. Ils constituent, avec les griots venus aussi de l'étranger, ce que Marguerite Dupire (1991) appelle les "pollués" et que les Noon désignent par le nom *yaah sing*, les Ndut par *yaa sugu*, c'est-à-dire, les gens de main gauche, par opposition aux *yaah ñaham* ou *yaa ñaam*, c'est-à-dire, les gens de main droite qui sont les *Seereer* de souche.

Ce réflexe identitaire est cependant moins marqué dans le Saafeen, plus excentré par rapport aux entités politiques du Kajoor et du Bawol, et donc plus difficilement accessible. Recevant un nombre moins important de réfugiés, les problèmes de terre s'y posent moins, et la main d'œuvre est insuffisante pour exploiter les vastes clairières des vallées encadrées par les collines. Ces données influencent l'attitude des Saafi, fortement préoccupés par leur déficit démographique.¹⁰ Ainsi, les fugitifs qu'ils rencontrent enchaînés ou errant dans la forêt, sont libérés puis accueillis dans les villages par les *lamaan*, qui se chargent de leur intégration économique, en leur affectant des terres de culture, et surtout, de faciliter leur insertion sociale, grâce à des liens matrimoniaux avec des *Seereer*. Cette politique, qui présente des avantages réciproques pour les deux parties, permet aux allogènes une intégration complète dans la société *saafi*. Ils peuvent ainsi revendiquer leur *seereerité*, puisque leurs épouses et leurs enfants sont *seereer* jouissant de droits qui leur confèrent la possibilité d'hériter du patrimoine familial, grâce au système matrilineaire en vigueur dans la société *saafi*. Les familles adoptives, principalement les on-

cles ou frères de leurs épouses, y trouvent aussi leur compte, car les réfugiés contribuent à résoudre le problème de main d'œuvre et à mettre fin au célibat des femmes physiquement handicapées ou socialement marginalisées. La socialisation des éléments féminins étrangers est cependant plus difficile à faire, parce que leur mariage avec les *Seereer* ne présente pas d'intérêt, sauf pour les marginaux. Les enfants issus de telles unions ne peuvent espérer hériter, étant donné que leurs mères ne sont pas *Seereer*.

2-3. Les rapports économiques entre les *Seereer* du nord ouest et les comptoirs de traite

Le rejet par les *Seereer* du phénomène de l'esclavage ne signifie pas cependant une absence complète de relations commerciales avec les comptoirs. Au contraire, les populations nouent avec les Européens des échanges qui se développent au fur et à mesure de l'essor de la traite, et qui semblent atteindre leur niveau le plus élevé à partir du début du XIX^e siècle. Mais l'implication des *Seereer* varie selon les groupes et selon la situation géographique de leur zone d'implantation. Ainsi, le Joobaas, le Ndut et le Lexaar, plus excentrés par rapport aux comptoirs, et donc plus enclavés, sont moins concernés par les transactions avec les traitants. En revanche, le Saafeen et le Paloor, du fait de leur plus grande ouverture sur la côte, établissent avec les comptoirs des relations de complémentarité, qui portent sur des produits assez variés, comme les fusils, le tabac, l'alcool de traite, (Thioub, 1997: 1111) la poudre, les défenses

10) Les sources européennes ont insisté sur la faiblesse du peuplement de cette partie du territoire *seereer* où, selon Aubry Lecomte, (1907) des familles entières n'hésitent pas, du fait de l'abondance des terres, à transporter leurs pénates, poussées par le désir de trouver de meilleures terres.

d'éléphant, les peaux, beaucoup de ces produits étant devenus essentiels dans le mode de consommation des populations.

Les traditions orales villageoises du Saafeen et du Paloor s'accordent sur l'importance du troc entre Seereer et Européens. Gang Faay par exemple, chasseur très réputé dans le Paloor, aurait trouvé dans le commerce des défenses d'éléphant, une activité très florissante. Il se rendait à Gorée où il les échangeait avec des fusils, du tabac, de l'alcool ou de la poudre. Comme Gang Faay, beaucoup de Seereer profitent de leur bref séjour dans les comptoirs de Gorée, Rufisque et Portudal pour se ravitailler en produits fournis par les Européens.

Les fusils et la poudre ont dominé ce trafic, pour des raisons sécuritaires. En effet, face à la pression militaire de plus en plus forte des *ceddo*, les Seereer sont contraints de renforcer leurs moyens de défense collective et individuelle, dans un contexte où les rezzou et les rafles de leur bétail, créent partout la psychose. Ainsi, s'éloigner de son village devient très risqué, et aucun Seereer ne veut s'exposer à une telle aventure. Cette insécurité endémique provoque un réflexe d'auto défense qui finit par ancrer chez les populations une mentalité guerrière. L'arme devient alors l'un des plus fidèles compagnons de l'homme et son port finit par entrer dans les habitudes. Progressivement, les produits finis achetés aux comptoirs concurrencent ceux de fabrication locale, du fait de leur plus grande efficacité. C'est ainsi que l'utilisation des flèches, des sabres, sans disparaître, cède la place aux mousquets de fabrication européenne. Ce recul est aussi perceptible dans la consommation de l'alcool et du tabac locaux, dont la production connaît une baisse sensible à cause de l'ins-

écurité et de la faiblesse de la main d'œuvre agricole, qui, en majorité, se consacre aux cultures vivrières, vitales pour la survie des populations.

La nécessité de se ravitailler en produits finis contribue, en revanche, à l'essor d'autres produits très recherchés par les traitants. Les céréales, (mil) les produits de l'élevage (peaux, volaille, caprins) et de la chasse (defenses d'éléphant) sont les plus prisés. Ils peuvent être livrés directement aux comptoirs, quand la quantité n'est pas trop importante pour poser des problèmes de transport. Mais le plus souvent, les traitants envoient leurs courtiers dans les villages les plus proches, par exemple à Nduxura, à Sebixutaan, à Cafra, à Njas, à Buxu, à Paaki, à Toglu, à Semkeej, à Banjuluf, chercher les marchandises dont le transport se fait par portage jusqu'à la côte, pour être ensuite embarquées, à partir des ports secondaires (Gereew, Tubab-Jalaaw, Njangal) à destination de Gorée, de Rufisque ou de Portudal.

Ce commerce ne revêt pas cependant un caractère institutionnalisé, comme c'est le cas avec les royaumes du Kajoor et du Bawol, dont la classe dirigeante contrôle pour l'essentiel les rouages du système. L'absence d'une telle classe chez les Seereer exclue tout monopole et toute spécialisation qui pourraient conduire à l'abandon des activités agricoles, base de leur économie. Le trafic dépend des besoins ponctuels des populations, et se fait sans perturber fondamentalement leur mode de vie. Il n'a donc pas provoqué un enrichissement personnel susceptible de créer les conditions d'une fracture au sein de la société *saafi* ou *paloor*.

3. Conclusion

La traite négrière a consolidé l'hégémonie du Kajoor, qui est devenu le plus puissant Etat de la Sénégambie septentrionale. Mais, elle a provoqué des rivalités féroces entre les Etats qui en dépendent. Les crises cycliques générées par les multiples guerres aboutissent à des bouleversements qui désorganisent les sociétés sénégambiennes. Les Seereer du nord ouest, qui n'ont pas échappé à cet engrenage, adoptent des méthodes de lutte assez originales, pour assurer leur survie face aux visées expansionnistes du Kajoor et du Bawol. Réfugiés dans les massifs boisés, ils élaborent des institutions politiques et sociales qui rejettent le modèle politique *wolof* qui repose sur la centralisation du pouvoir. Sans se détourner complètement des comptoirs, ils établissent avec eux un trafic informel. Espace de liberté, les territoires *seereer* accueillent des vagues de réfugiés qui contribuent à bouleverser l'organisation politique, sociale et économique de base, et dont les conséquences sont plus ou moins marquées selon les groupes *seereer*. L'assimilation à la culture *seereer* de ces éléments étrangers est l'un des facteurs du fort métissage des groupes Ndut, Noon, Paloor, Lexaar et surtout Saafi avec les Seh, les Lebu, et à un degré moindre, avec les Wolof. Avec ces derniers, les relations ont été teintées d'hostilité, ce qui expliquera plus tard, l'alliance de certains groupes (*Ndut et Lala*) avec le colonisateur français, quand il a fallu résister à la pénétration coloniale.

Références bibliographiques

- Actes du séminaire de «Gorée sur la traite atlantique: mythes et réalités». *Initiatives et Etudes Africaines*, n°38, 7-8 avril, 1997, 238 p.
- Adam et Brigaud «Niayes et petits cours d'eau»: *Etudes sénégalaises*, fascicule II, hydrographie, 1949, pp. 75-76.
- Bathily A: «La traite des esclaves: ses effets économiques et sociaux, genèse du sous développement en Afrique noire: » *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*. n° 17, 1987, pp. 83-93.
- Barry B. «Le renforcement du pouvoir des *ceddo* aux XVII^e et XVIII^e siècles en Sénégambie.» *Revue sénégalaise de philosophie*, n° 13-14, 1990, pp. 209-219.
- La Sénégambie du XV au XIX s: Traite Négrière, Islam et Conquête coloniale*. Paris, l'Harmattan, 1984, 421 p.
- Becker Ch: «Conditions écologiques, crises de subsistance et histoire de la population à l'époque de la traite des esclaves en sénégambie. (XVII-XVIII siècles). *Revue canadienne des Etudes africaines*, 10, 1986, pp. 357-376.
- «Recueil sur la vie des *Damel*» par Lat Sukabé Fall, *BIFAN*, t. 36, série B, n°1, 1974, pp. 93-140.
- Becker Ch et Marin V: Mémoires inédits de J. A Brasseur: détails historiques et politiques, 1778, *BIFAN*, série B, n°1, 1972, pp. 81-132.
- Boilat: *Esquisses sénégalaises*, Karthala, 1884, 499 p.
- Boulègue J: «Le grand *Jolof*:» Thèse de doctorat de troisième cycle, Paris, 1967, 319 p.
- Cada Mosto: *Relation de voyage à la côte occidentale de l'Afrique 1455-1457* Paris, Leroux, 1895, 206 p.
- Curtin PD *The atlantic slave traite: a Census*, Madison, the University of Wisconsin Press, 1969, 338 p.
- Ciss I: «Colonisation et mutations des sociétés *seereer* du nord-ouest, du milieu du XIX^e siècle à la Deuxième Guerre mondiale»: Thèse de doctorat de troisième cycle, Dakar, UCAD, 2001, 396 p.
- Diallo M: «Tradition orale et autorité: le cas de Kocc Barma» *Revue sénégalaise de philosophie* n° 13-14, 1990, pp. 197-208.
- Diop B: «Traite négrière, désertions rurales et occupation du sol dans l'arrière pays de Gorée.» Actes du séminaire sur «Gorée dans la traite atlantique: mythes et réalités»; *Initiatives et Etudes Africaines*, n°38, 7-8 avril 1997, 221 p.
- Diop O. S: *Karim*: Nouvelles Editions latines, 1948, 238 p.

- Dupire M: *Sagesse seereer*: essai sur la pensée seereer Ndut. ORSTSM, 1991, 174 p.
- Fall R.: «Contribution à l'histoire du Sénégal»: *Cahiers du CRA*, n°3, 1987, pp. 106-121.
- Faye O: «Mythe et histoire dans la vie de Kan Fay du Cangin (Sénégal)» *Cahiers d'Etudes africaines*, 36, 4, 1994, pp. 618-645.
- Gastellu J. M.: *L'égalitarisme économique des Seereer du Sénégal*, ORSTOM, 1981, 808 p.
- Guèye M.B.: «Le pouvoir politique en Sénégal, des origines à la conquête coloniale»: *Revue africaine d'Outre Mer*, t. 1, n°250, 1981, pp. 41-79.
- «Les transformations des sociétés wolof et seereer, de l'ère de la conquête à la mise en place de l'administration coloniale»: Thèse de doctorat d'Etat, Dakar, UCAD, 1991, 1003 p.
- Moraes N. I.: *A la découverte de la Petite-Côte au XVIIIème siècle (Sénégal-Gambie)*, t. 2, 1995, 202 p.
- Pommegorge de Pruneau: *Description de la négritie*, Paris, Maradan, 1789.
- Samb El H. M.: *Kadior Demb*, Dakar, NEA, 1981, 145p.
- Sébire R. P.: *Relation de voyage sur le pays Ndut*: Bibliothèque du Séminaire de *Sebixtaan*, 1891, pp. 120-142.
- Thilmans G.: «Le Sénégal dans l'œuvre de Dapper»: *BIFAN*, série B, n°33, 1971, pp. 508-563.
- Thiaw V.A.: «Les Seereer du Kajoor au XIX^e siècle:» mémoire de maîtrise, UCAD 1990, 117p.
- Thiouba I.: «L'Administration coloniale et la lutte contre l'alcoolisme en AOF» in *AOF: Réalités et héritages: Sociétés ouest africaines et ordre colonial*: (1895-1960) t. 2, 1997, 1273 p.

Archives nationales du Sénégal

- ANS 1D/25: Herbin: «Relation de voyage sur le Diobas.» 1891.
- ANS: 5D/3: «Rapport de reconnaissance du pays sérère», du 24 au 27 octobre 1860 par le capitaine Vincent.
- ANS: 1G/33: Pinet Laprade: «Notice sur les Sérères», 1865.
- ANS: 1G/337: «Monographie du cercle de Thiès», 1910.
- ANS: O/46: Aubry Lecomte: «Etude du régime foncier chez les indigènes du cercle de Thiès.» 1907.